

Procès-verbal de la séance du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 17 janvier 2006, à 20 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance ordinaire les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Claude Reid, Robert Savard, Roger Levert, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. André Hallé, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Sept (7) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions:

- Programme de crédit de taxes. Remise partielle de taxes. Demande de vérification additionnelle
- Pont Jean-de-Lalande. Projet de dépôt d'une pétition. Sauvegarde du pont
- Délai de déneigement. Méthode utilisée. Révision
- Stationnement. Intervention du préposé. Délai de réponse
- Stationnement. Application du règlement. Choix des emplacements
- Vieux canal. Installation d'une roulotte et patinoire
- Vieux canal. Coût du projet. Apport d'argent additionnel. Fermeture rue Victoria pour spectacles. Motif de fermeture
- Pont Jean-de-Lalande. Valeur historique du pont. Avis de 60 jours demandé à la ministre de la Culture pour effectuer les travaux
- Déneigement secteur Grande-Île. Glace dans les rues. Déglçage aux endroits dangereux. Entretien de rues en gravier, secteur Boisé de l'Île
- Tournoi hockey Pee-wee-Atome. Félicitations au président et 300 bénévoles. Remerciements membres du conseil présents à l'événement

Adoption de l'ordre du jour

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance du 17 janvier 2006.

Il est

2006-01-001

Proposé par M. Normand Amesse
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance du 17 janvier 2006, tel que préparé, à savoir:

1. **PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2005 ET DES DEUX SÉANCES SPÉCIALES DU 20 DÉCEMBRE 2005**
5. **INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
 - 5.1 **Invitation à soumissionner 2005-TP-12**

Inspection et entretien général des motopompes et génératrices de la Ville. 5 ans

Les Produits Énergétiques GAL inc. 75 574,86 \$
 - 5.2 **Invitation à soumissionner 2005-SRC-13**

Service de conciergerie. Centre Garneau. 3 ans Soumissions rejetées
6. **RAPPORTS**
 - 6.1 **Service des ressources humaines**
 - 6.1.1 Embauche et départ de personnel. Décembre 2005
 - 6.1.2 Service de l'environnement et des travaux publics. Journaliers. Nomination
 - 6.1.2.1 Jean-Pierre Clermont
 - 6.1.2.2 Denis Frappier
 - 6.1.2.3 Serge Roy
 - 6.1.3 Service de sécurité incendie. Pompiers à temps partiel. Nomination
 - 6.1.3.1 Jonathan Barolet
 - 6.1.3.2 Robin Gagné
 - 6.1.3.3 Robert Poirier
 - 6.1.3.4 Carl-Éric Robitaille
 - 6.1.4 François Drogue. Technicien en prévention. Service de sécurité incendie. Démission
 - 6.1.5 Renée Williston. Commis à la facturation, unité Revenus. Service des finances et de l'informatique. Nomination
 - 6.1.6 Serge Di-Cicco. Préposé aux loisirs. Service récréatif et communautaire. Nomination
 - 6.1.7 Employé 2590. Contremaître à la voirie et à l'utilité publique. Service de l'environnement et des travaux publics. Rupture du lien d'emploi
 - 6.2 **Service de la gestion financière et de l'informatique**
 - 6.2.1 Liste de comptes numéro 86 3 844 070,51 \$
 - 6.2.2 Rapports budgétaires au 31 décembre 2005 et au 11 janvier 2006. Dépôt
 - 6.2.3 9116-5811 Québec inc. et 9135-8671 Québec inc. Alimentation du système de gicleurs automatiques. Imposition d'une taxe d'administration
 - 6.3 **Service du contentieux**
 - 6.3.1 Viacom Affichage. Panneau publicitaire. Stationnement public du boulevard du Havre. Lot P-92-527. Convention de bail de 5 ans
 - 6.3.2 Dommages à la propriété. Port de Salaberry-de-Valleyfield. Poursuite. Cabinet d'avocats. Mandat
 - 6.3.3 Levée de fonds pour la restauration de la Basilique Cathédrale de Valleyfield. Don. Entente
 - 6.3.4 DT Acquisition inc. Terrains vacants. Offre de vente
 - 6.3.5 Travaux de réparation de quais à la Société du Port de Valleyfield. Événements du 17 novembre et du 19 décembre 2005. Cas de force majeure. Dépôt du rapport du maire. Autorisation. Confection de plans et devis. Firme d'ingénieurs. Mandat

6.4 Service récréatif et communautaire

- 6.4.1** Club de VTT Les Débrouillards du Suroît. Parade du 18 février 2006. Stationnement. Circulation
- 6.4.2** Valspec inc. Participation financière pour l'exploitation de la salle Albert-Dumouchel du Cégep de Valleyfield. Protocole d'entente 2006
- 6.4.3** Président et comité organisateur. Tournoi de hockey atome/pee-wee. Félicitations

6.5 Service de la gestion du territoire

- 6.5.1** Dérégations mineures. Audition des personnes intéressées et réponse aux demandes
 - 6.5.1.1** Secteur Salaberry-de-Valleyfield
 - 6.5.1.1.1** 42, rue Saint-Théodore/433, rue Victoria. Lot 1214
 - 6.5.1.1.2** 68, rue Haineault. Lot 135-103
 - 6.5.1.1.3** 86, rue Alexandre. Lot 92-38
 - 6.5.1.2** Secteur Grande-Île
 - 6.5.1.2.1** 474, terrasse Hogue. Lot P-31
 - 6.5.1.2.2** 583, rue Léger. Lots 65-24 et P-65
- 6.5.2** Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Règlement 1154 pour constituer le site du patrimoine de l'agrandissement institutionnel de la paroisse Sainte-Cécile. 80, rue du Marché. Lot 1083. Secteur Salaberry-de-Valleyfield
- 6.5.3** Denis Larochelle et Marc Blondin. 45, rue Anderson. Lot 843-84. Renonciation de droits, titres et intérêts
- 6.5.4** Céline Julien. 209, avenue Julien. Partie de l'ancienne assiette de la route numéro 3. Cession de droits
- 6.5.5** Eugène Lapointe. 519, boulevard du Havre. Lot 90-472. Cession de droits de propriété
- 6.5.6** Yves Caron. 115-117a, rue Jacques-Cartier. Lot 147-35. Servitude de tolérance (droit de superficie)
- 6.5.7** Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Suroît relatif à la promotion de la qualité de vie et de la sécurité dans les résidences privées d'hébergement accueillant une clientèle âgée ou vulnérable. Protocole d'entente 2006-2008
- 6.5.8** Réaménagement de la cafétéria et des bureaux à l'édifice des travaux publics et de la gestion du territoire. Approbation de travaux supplémentaires
- 6.5.9** Regroupement d'achat d'assurances de dommages des villes d'agglomération II de l'Union des municipalités. 31 décembre 2005 au 31 décembre 2006. Mandats
 - 6.5.9.1** Firme B.F. Lorenzetti & Associés. Responsabilité municipale
 - 6.5.9.2** Firme Aon Parizeau inc. Renouvellement des assurances biens, bris de machines, délits, responsabilités primaire et complémentaire et automobile

7. DIVERS

- 7.1** Maire suppléant. Nomination
- 7.2** Commissions, comités et organismes. Nomination
 - 7.2.1** Membres du conseil
 - 7.2.2** Fonctionnaires
 - 7.2.3** Citoyens
- 7.3** Commission municipale du Québec. Demande de reconnaissance d'exemption de taxes d'affaires. Répît le Zéphyr
- 7.4** Union des municipalités du Québec. Commission politique sur l'environnement. Caucus des villes agglomérées du Québec (C.V.A.Q.). Conseil d'administration. Maire. Nomination

8. RÈGLEMENTS

- 8.1** Règlement concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Fleurs de l'Île, phase II. Avis de motion

- 8.2** Projet de règlement 086 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Fleurs de l'Île, phase II. Adoption
- 8.3** Règlement pour adopter un programme de crédit de taxes dans le cadre d'un projet de développement résidentiel dont les coûts d'implantation de certaines infrastructures et de certains équipements requis sont à la charge du promoteur. Fleurs de l'Île, phase II. Avis de motion
- 8.4** Règlement amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de changer les usages permis dans la zone résidentielle Rb 12, de modifier les exigences de la zone tampon et de limiter la hauteur des bâtiments multifamiliaux dans cette zone (zone située dans le secteur des rues des Jacinthes et des Lilas et du boulevard Hébert). Avis de motion
- 8.5** Premier projet de règlement 60-37 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de changer les usages permis dans la zone résidentielle Rb 12, de modifier les exigences de la zone tampon et de limiter la hauteur des bâtiments multifamiliaux dans cette zone (zone située dans le secteur des rues des Jacinthes et des Lilas et du boulevard Hébert). Adoption
- 8.6** Règlement amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de remplacer la zone commerciale Cb 7 par une nouvelle zone résidentielle Rb 13, de prescrire les usages permis dans cette zone et d'ajouter une marge entre deux bâtiments érigés en copropriété divise (zone située dans le secteur de la rue Masson). Avis de motion
- 8.7** Premier projet de règlement 60-38 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de remplacer la zone commerciale Cb 7 par une nouvelle zone résidentielle Rb 13, de prescrire les usages permis dans cette zone et d'ajouter une marge entre deux bâtiments érigés en copropriété divise (zone située dans le secteur de la rue Masson). Adoption
- 8.8** Règlement amendant le Règlement 61 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le lotissement afin d'ajouter les dimensions exigées pour les résidences multifamiliales de 4 logements situées dans les zones Rb (zones résidentielles de moyenne densité). Avis de motion
- 8.9** Premier projet de règlement 61-3 amendant le Règlement 61 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le lotissement afin d'ajouter les dimensions exigées pour les résidences multifamiliales de 4 logements situées dans les zones Rb (zones résidentielles de moyenne densité). Adoption
- 8.10** Règlement amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les limites de la zone communautaire P-305 et de la zone résidentielle H-308, d'abroger la zone résidentielle H-322, de modifier la grille des usages pour la zone communautaire P-305, de modifier les dispositions sur les usages permis dans la classe d'usages C5 et de modifier les dispositions sur l'étalage extérieur des établissements commerciaux (les zones P-305, H-322 et H-308 situées dans le secteur des rues Cléophas, Virginie, Caroline, Eugénie et Saint-Onge et les usages C5 permis dans l'ensemble des zones commerciales). Avis de motion
- 8.11** Premier projet de règlement 1099-74 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les limites de la zone communautaire P-305 et de la zone résidentielle H-308, d'abroger la zone résidentielle H-322, de modifier la grille des usages pour la zone communautaire P-305, de modifier les dispositions sur les usages permis dans la classe d'usages C5 et de modifier les dispositions sur l'étalage extérieur des établissements commerciaux (les zones P-305, H-322 et H-308 situées dans le secteur des rues Cléophas, Virginie, Caroline, Eugénie et Saint-Onge et les usages C5 permis dans l'ensemble des zones commerciales). Adoption
- 8.12** Règlement amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la grille des usages et normes de la zone résidentielle H-736-B (zone située dans le secteur des rues Despocas et des Érables). Avis de motion
- 8.13** Premier projet de règlement 1099-75 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la grille des usages et normes de la zone résidentielle H-736-B (zone située dans le secteur des rues Despocas et des Érables). Adoption
- 8.14** Règlement 45-7 modifiant le Règlement 045-92 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique à Saint-Timothée. Adoption
- 8.15** Règlement 995-08 modifiant le Règlement 995 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique à Salaberry-de-Valleyfield. Adoption
- 8.16** Règlement 058-04 modifiant le Règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité. Adoption
- 8.17** Règlement 087 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2006. Adoption
- 8.18** Règlement 088 pour décréter des travaux pour la réparation de quais à la Société du Port de Valleyfield et pour emprunter la somme de 1 410 000 \$ pour la réalisation desdits travaux. Lecture et adoption

8.19 Règlement d'emprunt pour l'acquisition de lots de la compagnie DT Acquisition inc. Avis de motion

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la
séance ordinaire du 13 décembre 2005
et des deux séances spéciales du
20 décembre 2005

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 décembre 2005 et des deux séances spéciales du 20 décembre 2005 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 12 janvier 2006;

Il est

2006-01-002

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2005 et les procès-verbaux des deux séances spéciales du 20 décembre 2005, selon leur teneur.

ADOPTÉ

Invitation à soumissionner 2005-TP-12.
Inspection et entretien général des
motopompes et génératrices de la Ville. 5 ans

Suite à l'invitation à soumissionner 2005-TP-12 relative à l'inspection et à l'entretien général des motopompes et des génératrices de la municipalité, pour une période de cinq ans, la soumission suivante est déposée devant ce conseil:

Les Produits Énergétiques GAL inc.

75 574,86 \$

VU la recommandation du chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2006-01-003

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Produits Énergétiques GAL inc. un contrat pour l'inspection et l'entretien général des motopompes et des génératrices de la municipalité, pour une période de cinq ans, soit

de 2006 à 2010, pour un montant global de 75 574,86 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2005-TP-12.

ADOPTÉ

Invitation à soumissionner 2005-SRC-13.
Service de conciergerie. Centre Garneau. 3 ans

Suite à l'invitation à soumissionner 2005-SRC-13 relative au service de conciergerie du centre Garneau, pour une période de 3 ans, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Service d'entretien ménager Maxime	64 701,56 \$
Les Services d'entretien Valpro inc.	100 572,11 \$

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2005-SRC-13 compte tenu que les soumissions présentées dépassent l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet;

Il est

2006-01-004	Proposé par M. Robert Savard Appuyé par M. Claude Reid Et résolu
-------------	--

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2005-SRC-13 relative au service de conciergerie du centre Garneau, le montant de ladite soumission dépassant les coûts estimés pour ce service.

ADOPTÉ

Embauche et départ de personnel.
Décembre 2005

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de décembre 2005;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est

2006-01-005	Proposé par M. Claude Reid Appuyé par M. Pierre-Paul Messier Et résolu
-------------	--

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 9 janvier 2006 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de décembre 2005.

ADOPTÉ

Journalier. Service de l'environnement
et des travaux publics. Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2006-01-006

Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Denis Laître
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Jean-Pierre Clermont au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE cette nomination soit effective à compter du 18 janvier 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Clermont soient celles prévues au protocole de transfert et d'intégration des personnes salariées à la nouvelle Ville de Salaberry-de-Valleyfield et à la convention collective des employés cols bleus en vigueur.

M. le conseiller Jean-Marc Rochon s'opposant à cette proposition, M. le maire Denis Lapointe appelle le vote.

Votent pour

M. le conseiller Denis Laître
M. le conseiller Claude Reid
M. le conseiller Robert Savard
M. le conseiller Roger Levert
M. le conseiller Jacques Smith
M. le conseiller Pierre-Paul Messier
M. le conseiller Normand Amesse

Vote contre

M. le conseiller Jean-Marc Rochon

La proposition est en conséquence adoptée.

ADOPTÉ SUR DIVISION

Journalier. Service de l'environnement
et des travaux publics. Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2006-01-007

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Denis Frappier au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE cette nomination soit effective à compter du 18 janvier 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Frappier soient celles prévues au protocole de transfert et d'intégration des personnes salariées à la nouvelle Ville de Salaberry-de-Valleyfield et à la convention collective des employés cols bleus en vigueur.

M. le conseiller Jean-Marc Rochon s'opposant à cette proposition, M. le maire Denis Lapointe appelle le vote.

Votent pour

M. le conseiller Denis Laître
M. le conseiller Claude Reid
M. le conseiller Robert Savard
M. le conseiller Roger Levert
M. le conseiller Jacques Smith
M. le conseiller Pierre-Paul Messier
M. le conseiller Normand Amesse

Vote contre

M. le conseiller Jean-Marc Rochon

La proposition est en conséquence adoptée.

ADOPTÉ SUR DIVISION

Journalier. Service de l'environnement
et des travaux publics. Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2006-01-008

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Serge Roy au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE cette nomination soit effective à compter du 18 janvier 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Roy soient celles prévues au protocole de transfert et d'intégration des personnes salariées à la nouvelle Ville de Salaberry-de-Valleyfield et à la convention collective des employés cols bleus en vigueur.

M. le conseiller Jean-Marc Rochon s'opposant à cette proposition, M. le maire Denis Lapointe appelle le vote.

Votent pour

M. le conseiller Denis Laître
M. le conseiller Claude Reid
M. le conseiller Robert Savard
M. le conseiller Roger Levert
M. le conseiller Jacques Smith
M. le conseiller Pierre-Paul Messier
M. le conseiller Normand Amesse

Vote contre

M. le conseiller Jean-Marc Rochon

La proposition est en conséquence adoptée.

ADOPTÉ SUR DIVISION

Pompier à temps partiel.
Service de sécurité incendie.
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-01-009
Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Jonathan Barolet au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

QUE cette nomination soit effective à compter du 18 janvier 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Barolet soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

Pompier à temps partiel.
Service de sécurité incendie.
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-01-010
Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Denis Laître
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Robin Gagné au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

QUE cette nomination soit effective à compter du 18 janvier 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Gagné soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

Pompier à temps partiel.
Service de sécurité incendie.
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-01-011

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Robert Poirier au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

QUE cette nomination soit effective à compter du 18 janvier 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Poirier soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

Pompier à temps partiel.
Service de sécurité incendie.
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-01-012

Proposé par M. Jacques Smith
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Carl-Éric Robitaille au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

QUE cette nomination soit effective à compter du 18 janvier 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Robitaille soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

Technicien en prévention.
Service de sécurité incendie.
Démission

VU la lettre de démission formulée par M. François Drogue, technicien en prévention au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-01-013

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. François Droque au poste technicien en prévention au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 26 novembre 2005.

ADOPTÉ

Commis à la facturation. Unité Revenus.
Service des finances et de l'informatique.
Nomination

ATTENDU QUE le poste de commis à la facturation à l'unité Revenus au Service des finances et de l'informatique a été laissé vacant suite à la nomination de la détentrice dudit poste au poste de secrétaire à l'unité Urbanisme au Service de la gestion du territoire;

ATTENDU QUE la détentrice du poste de commis à la facturation n'avait pas terminé sa période d'essai lorsqu'elle a été nommée secrétaire à l'urbanisme;

ATTENDU QUE ledit poste de commis à la facturation doit, conformément à la convention collective des employés cols blancs, être accordé parmi les salariés ayant posé leur candidature lors de l'affichage du poste qui a eu lieu en novembre 2003;

VU la recommandation du Service des ressources humaines;

Il est

2006-01-014

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^{me} Renée Williston au poste de commis à la facturation à l'unité Revenus au Service des finances et de l'informatique;

QUE la date d'affectation à ce poste soit déterminée en fonction des besoins des services concernés;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M^{me} Williston soient celles prévues à la convention collective des employés cols blancs en vigueur.

ADOPTÉ

Préposé aux loisirs.
Service récréatif et communautaire.
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire;

Il est

2006-01-015

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Serge Di-Cicco au poste de préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire;

QUE cette nomination soit effective à compter du 18 janvier 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Di-Cicco soient celles prévues au protocole de transfert et d'intégration des personnes salariées à la nouvelle Ville de Salaberry-de-Valleyfield et à la convention collective des employés cols bleus en vigueur.

ADOPTÉ

Employé 2590. Contremaître à la voirie et à l'utilité publique. Service de l'environnement et des travaux publics. Rupture du lien d'emploi

ATTENDU QUE l'employé portant le numéro de matricule 2590 a été embauché au poste de contremaître à la voirie et à l'utilité publique au Service de l'environnement et des travaux publics lors de la séance du conseil du 19 avril 2005, et ce, pour une période d'essai de 12 mois, selon le protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de la Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU le rapport d'évaluation défavorable soumis par son supérieur immédiat faisant état des lacunes rencontrées;

ATTENDU les rencontres tenues avec cet employé par le directeur du Service de l'environnement et des travaux publics lui soulignant les lacunes rencontrées et l'évaluation de ses capacités à occuper le poste précité;

VU les informations transmises le 16 janvier 2006 par le directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'une recommandation au conseil municipal de procéder à la rupture du lien d'emploi de l'employé portant le numéro 2590, et ce, en raison d'une évaluation non satisfaisante;

Il est

2006-01-016
Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mette fin à l'emploi de l'employé portant le numéro matricule 2590 à compter de la présente résolution.

ADOPTÉ

Liste de comptes numéro 86

La liste de comptes numéro 86 est déposée devant ce conseil.

Il est

2006-01-017
Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 86 pour lesquels les chèques suivants ont été émis :

Numéros de chèques

Montant

32 850 à 32 877
32 879 à 33 000
33 002 à 33 256

3 844 070,51 \$

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

Rapports budgétaires au
31 décembre 2005 et au
11 janvier 2006. Dépôt

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), les rapports budgétaires au 31 décembre 2005 et au 11 janvier 2006 sont déposés devant ce conseil.

9116-5811 Québec inc. et 9135-8671 Québec inc.
Alimentation du système de gicleurs automatiques.
Imposition d'une taxe d'administration

VU la recommandation de la coordonnatrice à l'unité Revenus au Service des finances et de l'informatique relative à l'imposition d'une taxe d'administration pour l'alimentation du système de gicleurs automatiques de l'ancien centre d'achat K-Mart;

VU le Règlement 7-72 de l'ancienne paroisse de Saint-Timothée concernant l'imposition d'une taxe d'administration aux propriétaires du centre d'achat;

Il est

2006-01-018

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'imposition d'une taxe d'administration de 5 333,33 \$ pour l'année 2006 aux compagnies 9116-5811 Québec inc. et 9135-8671 Québec inc. pour couvrir les frais d'entretien du réservoir pour l'alimentation du système de gicleurs automatiques de l'ancien centre d'achat K-Mart.

ADOPTÉ

Viacom Affichage. Panneau publicitaire.
Stationnement public du boulevard du Havre.
Lot P-92-527. Convention de bail de 5 ans

VU le dépôt devant ce conseil d'une convention de bail à intervenir entre la compagnie Viacom Affichage et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant une structure publicitaire sise sur le lot P-92-527, à l'extrémité est du stationnement public du boulevard du Havre;

Il est

2006-01-019

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue avec la compagnie Viacom Affichage, une division de Viacom Canada inc., une convention de bail d'une durée de 5 ans débutant le 1^{er} février 2006 et se terminant le 31 janvier 2011, concernant une structure publicitaire sise sur le lot P-92-527 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour un loyer annuel de 600 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite convention de bail.

ADOPTÉ

Domages à la propriété.
Port de Salaberry-de-Valleyfield.
Poursuite. Cabinet d'avocats.
Mandat

ATTENDU QUE le 16 novembre et le 15 décembre 2005, deux incidents maritimes sont survenus au port de Salaberry-de-Valleyfield, causant des dommages majeurs à la structure et aux piliers de certains quais;

ATTENDU QU'il est pertinent de retenir les services d'un procureur oeuvrant en droit maritime afin d'intenter les procédures judiciaires nécessaires contre les propriétaires des bateaux et la compagnie d'assurance des biens de la municipalité, s'il y a lieu;

Il est

2006-01-020

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de M^c André Asselin du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin d'initier les procédures judiciaires appropriées contre les propriétaires des bateaux ayant causé les dommages aux quais et aux autres structures sis au port municipal, ainsi que la compagnie d'assurance des biens de la municipalité, le cas échéant.

ADOPTÉ

Levée de fonds pour la restauration de
la Basilique Cathédrale de Valleyfield.
Don. Entente

VU le dépôt devant ce conseil d'un projet d'entente portant sur un don de 100 000 \$ à être versé par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile;

ATTENDU les efforts des citoyens de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield qui ont contribué jusqu'à aujourd'hui par de généreux dons à la réhabilitation de la Basilique Cathédrale de Valleyfield;

ATTENDU QUE cette Basilique Cathédrale constitue un bâtiment patrimonial important de la Ville tant par son cachet historique que par l'offre touristique régionale qu'elle représente;

ATTENDU l'importance du siège social du Diocèse comme apport à la reconnaissance de la Ville comme capitale régionale du Suroît;

ATTENDU QUE la Ville appuie la demande de réhabilitation de cette Basilique Cathédrale instituée par la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile dans le but de restituer tout le cachet patrimonial et historique initial de cette bâtisse;

Il est

2006-01-021

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield verse un don de 100 000 \$ à la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile selon l'entente à intervenir entre l'Assurance Mutuelle des Fabriques de Montréal, la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée.

ADOPTÉ

DT Acquisition inc.
Terrains vacants.
Offre de vente

VU l'offre de vente formulée par la compagnie DT Acquisition inc. concernant la cession de plusieurs terrains, dont la majorité sont sis près de la rivière Saint-Charles, ainsi que du parc Bellerive, pour un montant de 700 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville d'accepter cette offre de vente afin de constituer une banque de terrains aux fins de développement résidentiel et de devenir propriétaire de terrains adjacents à certains équipements municipaux;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux de procéder à l'acquisition desdits terrains;

Il est

2006-01-022

Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Denis Laitre
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte l'offre de vente formulée par la compagnie DT Acquisition inc. concernant la cession des lots mentionnés dans cette offre de vente, pour la somme de 700 000 \$, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt nécessaire pour l'acquisition de ces terrains;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite offre de vente.

ADOPTÉ

Travaux de réparation de quais à la
Société du Port de Valleyfield.
Événements du 16 novembre et du
15 décembre 2005. Cas de force majeure.
Dépôt du rapport du maire. Autorisation.
Confection de plans et devis.
Firme d'ingénieurs. Mandat

ATTENDU QUE le 16 novembre et le 15 décembre 2005, deux incidents maritimes sont survenus au port de Salaberry-de-Valleyfield, causant des dommages majeurs à la structure et aux piliers de certains quais;

ATTENDU QUE des correctifs immédiats devaient être réalisés afin de permettre la réception des derniers bateaux avant la fin de la saison de navigation dans la voie maritime prévue au 31 décembre 2005;

ATTENDU QU'en situation de force majeure, le maire a décrété qu'un mandat soit octroyé à une firme d'ingénieurs afin de préparer une estimation préliminaire des coûts pour la réparation de quais au port de Salaberry-de-Valleyfield;

VU le dépôt par M. le maire Denis Lapointe d'un rapport motivé à cet effet conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et Villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE le 16 janvier 2006, M. le maire Denis Lapointe adressait une demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions afin d'obtenir la permission d'octroyer un contrat à un entrepreneur spécialisé dans ce type de réparation sans avoir l'obligation de demander des soumissions, en vertu de l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), ce qui permettrait d'entreprendre les travaux dès la fin du mois de janvier et d'être prêt pour le début de la saison de navigation à la mi-mars 2006;

VU la pertinence d'octroyer un mandat à la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. pour la préparation des plans et devis dans le cadre desdits travaux de réparation des quais au port de Salaberry-de-Valleyfield, ainsi que pour la présentation de ces plans et devis aux instances gouvernementales pertinentes;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. du 17 janvier 2006;

Il est

2006-01-023

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. pour la préparation des plans et devis dans le cadre des travaux de réparation des quais au port de Salaberry-de-Valleyfield, le support technique pour procéder aux appels d'offres, le cas échéant, la transmission des plans et devis au ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et pour la présentation d'une demande de certificat d'autorisation auprès de ce ministère;

QUE les honoraires professionnels reliés à ce mandat soient d'un montant forfaitaire de 35 856 \$, taxes en sus, à être imputé au Règlement 088 qui sera adopté dans le cadre des travaux de réparation de quais à la Société du Port de Valleyfield.

ADOPTÉ

Club de VTT Les Débrouillards du Suroît.
Parade du 18 février 2006.
Stationnement. Circulation

VU la demande formulée par le Club de VTT Les Débrouillards du Suroît relative à la tenue d'une parade dans les rues de la municipalité, le 18 février 2006;

Il est

2006-01-024

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Club de VTT Les Débrouillards du Suroît à tenir une parade le 18 février 2006, de 20 h à 21 h, selon le trajet énoncé dans le rapport de la directrice du Service récréatif et communautaire daté du 10 janvier 2006;

QU'afin de faciliter la tenue de cette activité, la Ville autorise la fermeture du stationnement des employés de l'hôtel de ville et celui du parc Sauvé entre 17 h et 1 h et autorise la fermeture de la rue Nicholson, sur les deux côtés, entre les rues Victoria et du Marché, et la fermeture de la rue du Marché, sur les deux côtés, entre les rues Saint-Thomas et Nicholson, entre 17 h et 20 h, afin de permettre aux membres de circuler en véhicule tout-terrain et de se stationner auxdits endroits.

ADOPTÉ

Valspec inc. Participation financière
pour l'exploitation de la salle
Albert-Dumouchel du Cégep de
Valleyfield. Protocole d'entente 2006

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre Valspec inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'exploitation de la salle Albert-Dumouchel du Cégep de Valleyfield;

Il est

2006-01-025

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec Valspec inc. relatif à l'octroi d'une aide financière de 100 000 \$ pour l'exploitation de la salle Albert-Dumouchel du Cégep de Valleyfield, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Président et comité organisateur.
Tournoi de hockey atome/pee-wee.
Félicitations

Il est

2006-01-026

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé à l'unanimité
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adresse ses félicitations au président du tournoi de hockey atome/peewee, M. Roma Deschambault, ainsi qu'à tout son comité organisateur composé de bénévoles, de même qu'à tous les participants de ce tournoi.

ADOPTÉ

Dérogation mineure. 42, rue Saint-Théodore/
433, rue Victoria. Lot 1214.
Secteur Salaberry-de-Valleyfield

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Sylvie Chrétien et M. Philippe Corriveau ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 1214 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2006-01-027

Proposé par M. Jacques Smith
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield sursoie à la décision concernant la demande de dérogation mineure pour le lot 1214 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^{me} Sylvie Chrétien et M. Philippe Corriveau, concernant l'immeuble sis au 42, rue Saint-Théodore/433, rue Victoria, secteur Salaberry-de-Valleyfield, et demande aux requérants d'obtenir l'accord écrit du propriétaire du lot 1213 quant au bris de l'alignement naturel des édifices déjà existants sur la rue Victoria.

ADOPTÉ

Dérogation mineure. 68, rue Haineault.
Lot 135-103. Secteur Salaberry-de-Valleyfield

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Lucie Julien a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 135-103 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2006-01-028
Proposé par M. Jacques Smith
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 135-103 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^{me} Lucie Julien, concernant l'immeuble sis au 68, rue Haineault, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge latérale droite de 0,81 mètre, alors que le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage prescrit une marge latérale minimale de 0,9 mètre.

ADOPTÉ

Dérogation mineure. 86, rue Alexandre.
Lot 92-38. Secteur Salaberry-de-Valleyfield

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Sonia T.-Billette a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 92-38 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2006-01-029
Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 92-38 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^{me} Sonia T.-Billette, concernant l'immeuble sis au 86, rue Alexandre, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge avant (rue Alexandre) de 0,93 mètre et un total des deux marges latérales de 1,81 mètre, alors que le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 1 mètre et un total des deux marges latérales minimales de 4 mètres.

ADOPTÉ

Dérogation mineure. 474, terrasse Hogue.
Lot P-31. Secteur Grande-Île

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Bernard Caza a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot P-31 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2006-01-030
Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot P-31 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Bernard Caza, concernant l'immeuble sis au 474, terrasse Hogue, secteur Grande-Île, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge avant de 5,7 mètres, alors que le Règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 7,5 mètres.

ADOPTÉ

Dérogation mineure. 583, rue Léger.
Lots 65-24 et P-65. Secteur Grande-Île

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Berthe Long et M. Jean-Claude Benjamin ont formulé une demande de dérogation mineure pour les lots 65-24 et P-65 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2006-01-031
Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour les lots 65-24 et P-65 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^{me} Berthe Long et M. Jean-Claude Benjamin, concernant l'immeuble sis au 583, rue Léger, secteur Grande-Île, autorisant l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge

latérale droite de 1,15 mètre, alors que le Règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage prescrit une marge latérale minimale de 1,8 mètre.

ADOPTÉ

Règlement 1097 concernant les plans
d'implantation et d'intégration architecturale.
Règlement 1154 pour constituer le site du
patrimoine de l'agrandissement institutionnel
de la paroisse Sainte-Cécile. 80, rue du Marché.
Lot 1083. Secteur Salaberry-de-Valleyfield

ATTENDU QUE le lot 1083 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale et du Règlement 1154 pour constituer le site du patrimoine de l'agrandissement institutionnel de la paroisse Sainte-Cécile;

VU la demande d'autorisation formulée par la Corporation d'hébergement du Québec pour des travaux d'agrandissement du hall d'entrée et de réaménagement des aires de repos de l'immeuble sis au 80, rue du Marché;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2006-01-032

Proposé par M. Jacques Smith
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande formulée pour le lot 1083 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par la Corporation d'hébergement du Québec pour des travaux d'agrandissement du hall d'entrée et de réaménagement des aires de repos de l'immeuble sis au 80, rue du Marché, selon les esquisses datées du 21 octobre 2005 présentées par la firme d'architectes Massicotte Dignard.

ADOPTÉ

Denis Larochelle et Marc Blondin.
45, rue Anderson. Lot 843-84.
Renonciation de droits, titres et intérêts

VU la résolution 2003-10-534 par laquelle la Ville de Salaberry-de-Valleyfield renonce aux droits qu'elle pourrait prétendre sur le lot 843-84 en faveur de M. Denis Larochelle;

ATTENDU QUE l'arpenteur-géomètre a constaté que la réforme cadastrale avait retiré une certaine lisière de terrain pour l'inclure à même la rue Anderson, plus particulièrement à même le lot 843-24;

ATTENDU QUE ledit lot a été vendu depuis ce temps;

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire;

Il est

2006-01-033

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield rescinde la résolution 2003-10-534 relative à la renonciation de droits du lot 843-84 en faveur de M. Denis Larochelle;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield renonce aux droits, titres et intérêts qu'elle pourrait prétendre sur le lot 843-84 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, lot sis au 45, rue Anderson, en faveur de M. Denis Larochelle et M. Marc Blondin;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par les requérants;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente.

ADOPTÉ

Céline Julien, 209, avenue Julien.
Partie de l'ancienne assiette de la
route numéro 3. Cession de droits

VU la demande d'acquisition d'une partie de l'ancienne assiette de la route numéro 3, sans désignation cadastrale, route située sur l'avenue Julien, formulée par M^{me} Céline Julien;

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à la cession de ses droits que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pourrait prétendre sur ladite partie de l'ancienne route numéro 3 à M^{me} Céline Julien;

Il est

2006-01-034

Proposé par M. Normand Amesse
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la cession de ses droits, titres et intérêts, à titre gratuit, d'une partie de l'ancienne assiette de la route numéro 3, sans désignation cadastrale du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, à M^{me} Céline Julien, route située sur l'avenue Julien et ayant une superficie approximative de 593,4 mètres carrés;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente.

ADOPTÉ

Eugène Lapointe. 519, boulevard du Havre.
Lot 90-472. Cession de droits de propriété

M. le maire Denis Lapointe déclare son intérêt dans le dossier soumis, se retire et ne participe ni aux délibérations, ni à la décision du conseil sur ledit dossier.

VU le dépôt devant ce conseil d'un projet d'acte de vente du lot 90-472 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, entre M. Eugène Lapointe et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à la vente dudit lot à M. Eugène Lapointe;

Il est

2006-01-035
Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Denis Laître
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à M. Eugène Lapointe le lot 90-472 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot sis en face du 519, boulevard du Havre et ayant une superficie de 209,7 mètres carrés, pour un montant de 2 821,58 \$, taxes en sus;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

QUE la Ville s'engage à céder tous ses droits de propriété sur ledit lot à M. Lapointe;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente.

ADOPTÉ

Yves Caron. 115-117a, rue Jacques-Cartier.
Lot 147-35. Servitude de tolérance
(droit de superficie)

VU le dépôt devant ce conseil d'un projet d'acte de droit de superficie (servitude de tolérance) sur le lot 147-35 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, entre M. Yves Caron et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'une servitude de tolérance sur ledit lot à M. Yves Caron;

Il est

2006-01-036
Proposé par M. Jacques Smith
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde gratuitement une servitude de tolérance sur le lot 147-35 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, à M. Yves Caron, pour le maintien d'une galerie et d'un bâtiment principal pour la propriété sise aux 115-117a, rue Jacques-Cartier, servitude devant être perpétuelle durant l'existence des empiètements;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par le requérant;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente.

ADOPTÉ

Centre de santé et de services sociaux (CSSS)
du Suroît relatif à la promotion de la qualité de
vie et de la sécurité dans les résidences privées
d'hébergement accueillant une clientèle âgée
ou vulnérable. Protocole d'entente 2006-2008

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Suroît et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la promotion de la qualité de vie et de la sécurité dans les résidences privées d'hébergement accueillant une clientèle âgée ou vulnérable;

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est

2006-01-037

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Suroît relatif à la promotion de la qualité de vie et de la sécurité dans les résidences privées d'hébergement accueillant une clientèle âgée ou vulnérable, pour les années 2006 à 2008;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Réaménagement de la cafétéria et des bureaux
à l'édifice des travaux publics et de la
gestion du territoire. Approbation
de travaux supplémentaires

VU la recommandation du directeur du Service de la gestion du territoire relative à l'approbation des travaux supplémentaires effectués dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Construction Jacques Théorêt inc. pour des travaux de réaménagement de la cafétéria et des bureaux à l'édifice des travaux publics et de la gestion du territoire;

Il est

2006-01-038

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie les travaux additionnels effectués dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Construction Jacques Théorêt inc. en vertu du Règlement d'emprunt 061 relatif à des travaux de réaménagement de l'édifice des travaux publics et de la gestion du territoire, tels que

plus spécifiquement décrits au document préparé par le Service de la gestion du territoire, en date du 5 décembre 2005, et totalisant la somme de 50 087,53 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

Regroupement d'achat d'assurances de dommages des villes d'agglomération II de l'Union des municipalités du Québec.
Firme B.F. Lorenzetti & Associés.
Responsabilité municipale.
31 décembre 2005 au 31 décembre 2006.
Mandat

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adhéré, à la séance du conseil du 16 novembre 2004, au regroupement d'achat d'assurances de dommages des villes d'agglomération II de l'Union des municipalités du Québec;

VU la recommandation de la coordonnatrice administrative au Service de la gestion du territoire de mandater une firme de professionnels pour agir comme courtiers d'assurances pour la responsabilité municipale;

Il est

2006-01-039

Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mandate la firme B.F. Lorenzetti & Associés, par l'entremise des consultants Optimum gestion de risques, firme de consultants recommandée par les membres du comité du regroupement d'achat d'assurances de dommages des villes d'agglomération II de l'Union des municipalités du Québec, pour la couverture de l'assurance de la responsabilité municipale, pour la période du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2006, pour un montant de 33 277,70 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

Regroupement d'achat d'assurances de dommages des villes d'agglomération II de l'Union des municipalités du Québec.
Renouvellement des assurances de biens, bris de machines, délits, responsabilités primaire et complémentaire et automobile.
Firme Aon-Parizeau inc. 31 décembre 2005 au 31 décembre 2006. Mandat

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adhéré, à la séance du conseil du 16 novembre 2004, au regroupement d'achat d'assurances de dommages des villes d'agglomération II de l'Union des municipalités du Québec;

VU la recommandation de la coordonnatrice administrative au Service de la gestion du territoire de mandater une firme de professionnels pour agir comme courtiers d'assurances pour le renouvellement des assurances biens, bris de machines, délits, responsabilités primaire et complémentaire et automobile;

Il est

2006-01-040

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mandate la firme Aon Parizeau inc. pour le renouvellement des assurances de biens, bris de machines, délits, responsabilités primaire et complémentaire (incluant la Société du Vieux Canal) et automobile, par l'entremise des consultants Optimum gestion de risques, firme de consultants recommandée par les membres du comité du regroupement d'achat d'assurances de dommages des villes d'agglomération II de l'Union des municipalités du Québec, pour la période du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2006, pour un montant de 181 514,30 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

Maire suppléant.
Nomination

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est

2006-01-041

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désigne M. le conseiller Denis Laître pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} février jusqu'au 30 avril 2006;

QUE M. Laître soit désigné pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'il puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités;

QUE M. Laître soit désigné comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4^e alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste;

QUE les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, soient assumés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

Nomination des membres du conseil sur
les commissions, comités et organismes

Il est

2006-01-042

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE les membres du conseil ci-après mentionnés soient mandatés pour représenter la municipalité auprès des commissions, comités et organismes suivants :

COMMISSIONS :

<p>Commission de la gestion du territoire</p> <p>Volets :</p> <p>Bâtiments Eau potable Eaux usées Géomatique Hygiène du milieu Ingénierie Territoire agricole Transport intermunicipal Urbanisme Voirie</p>	<p>Roger Levert (président de janvier 2006 à janvier 2007)</p> <p>Denis Laître</p> <p>Normand Amesse</p>
<p>Commission de la vie communautaire et culturelle</p> <p>Volets:</p> <p>Secteur communautaire Secteur culturel Secteur familial Secteur récréatif Secteur socio-éducatif Secteur sportif Secteur touristique Transport local – Taxibus</p>	<p>Claude Reid (président de janvier 2006 à janvier 2007)</p> <p>Jean-Marc Rochon</p> <p>Jacques Smith</p>
<p>Commission des services des finances et du développement économique</p> <p>Volets:</p> <p>Communications Développement économique Évaluation Gestion de la qualité Greffé Informatique Ressources humaines Sécurité incendie Sécurité publique Trésorerie</p>	<p>Pierre-Paul Messier (président de janvier 2006 à janvier 2007)</p> <p>Robert Savard</p>

COMITÉS :

<p>Comité bipartite de surveillance (Ville de Salaberry-de-Valleyfield et Bau-Val)</p>	<p>Denis Laître</p>
<p>Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)</p>	<p>Denis Laître Roger Levert Normand Amesse</p>

Comité de circulation	Roger Levert
Comité de concertation (Schenley)	Denis Lapointe Jacques Smith
Comité de développement économique	Denis Lapointe Pierre-Paul Messier Normand Amesse
Comité de la caisse de retraite	Denis Lapointe Pierre-Paul Messier Robert Savard (substitut)
Comité de liaison de la CEZinc	Pierre-Paul Messier
Comité de liaison du parc industriel # 1	Robert Savard
Comité de liaison Éka Chimie	Robert Savard
Comité de pilotage de la politique de gestion de la qualité	Denis Lapointe Roger Levert Pierre-Paul Messier Robert Savard (substitut)
Comité de sécurité publique (SQ et MRC)	Denis Lapointe Denis Laître Normand Amesse
Comité des priorités	Maire, 3 présidents des commissions
Comité de suivi. Carrière Dolomite (1996) inc.	Normand Amesse
Comité de suivi de projet de restauration de l'Île-aux-Chats	Denis Laître
Comité d'évaluation des cadres	Pierre-Paul Messier
Comité de travail. Projet de caractérisation et de protection des espaces boisés (MRC)	Normand Amesse
Comité mixte municipal-industriel de Salaberry-de-Valleyfield (CMMI)	Robert Savard Pierre-Paul Messier
Groupe de travail sur la toponymie	Denis Laître Pierre-Paul Messier Normand Amesse

ORGANISMES :

Centre civique de Valleyfield inc.	Jean-Marc Rochon Claude Reid
Centre local de développement Beauharnois-Salaberry	Denis Lapointe
Centre sportif de Saint-Timothée inc.	Jean-Marc Rochon Claude Reid

Cité des arts et des sports inc.	Jean-Marc Rochon
Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest (CITSO)	Denis Lapointe Denis Laître (substitut)
Conférence régionale des élus de la Montérégie Ouest (CRÉ)	Denis Lapointe
Corporation de gestion de la bibliothèque Armand-Frappier inc.	Denis Lapointe Jacques Smith
Corporation de l'Île des Patriotes inc.	Denis Laître
Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry	Denis Lapointe Maire suppléant (substitut)
Marina Campi inc.	Claude Reid Robert Savard
Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield	Pierre-Paul Messier Normand Amesse
Régates Molson Dry de Valleyfield inc.	Roger Levert Jacques Smith
Régie intermunicipale de police des Riverains (Conseil d'administration)	Denis Lapointe
Société du Port de Valleyfield	Robert Savard Pierre-Paul Messier Denis Lapointe (membre observateur sans droit de vote)
Société du vieux canal de Beauharnois	Jacques Smith
Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield	Denis Laître Roger Levert
Transport adapté aux personnes handicapées	Denis Lapointe Roger Levert
Transport adapté aux personnes handicapées (Comité d'admissibilité)	Denis Laître (substitut de l'officier municipal désigné)
Valspec inc.	Claude Reid

QUE pour tout autre organisme, comité ou dossier requérant une représentativité municipale, la détermination du ou des représentants soit fixée selon les volets d'activité dévolus à chaque commission.

ADOPTÉ

Nomination des fonctionnaires sur les commissions, comités et organismes

Il est

2006-01-043

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE les fonctionnaires ci-après mentionnés soient mandatés pour représenter la municipalité auprès des commissions, comités et organismes suivants:

COMMISSIONS :

Commission de la gestion du territoire	André Hallé Guy Gagnon (secrétaire)
Commission de la vie communautaire et culturelle	André Hallé Monique Chagnon (secrétaire)
Commission des services des finances et du développement économique	André Hallé Jacques Lemieux (secrétaire)

COMITÉS :

Comité bipartite de surveillance (Ville de Salaberry-de-Valleyfield et Bau-Val)	Michel Joly (secrétaire)
Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)	Michel Joly (secrétaire)
Comité de circulation	Directeur de l'environnement et des travaux publics ou son représentant Préposé à la signalisation Représentant de la Sécurité publique
Comité de concertation (Schenley)	Michel Hugron
Comité de développement économique	André Hallé (coordonnateur) Claude Barrette Jacques F. Duval Michel Joly Alcide Latour Jacques Lemieux
Comité de la caisse de retraite	Jacques Lemieux Denis Péloquin Diane Benoit (substitut)
Comité de pilotage de la politique de gestion de la qualité	André Hallé Monique Chagnon Jacques Lemieux Denis Péloquin Danielle Prieur Chantale Guay (présidente) Pierre Berniqué Georges Lazaruka Lise Lavoie Guy Chayer Un représentant du Syndicat des cols bleus

Comité d'équité salariale	Louise Bourassa (cols bleus et cols blancs) Denis Péloquin (cadres)
Comité de sélection. Octroi de contrats et services professionnels	-Directeur général ou membre de la direction générale délégué par le directeur général -Directeur du service requérant ou membre de la direction du service requérant délégué par le directeur de ce service (sauf dans le cas du Service de la gestion du territoire où le membre délégué par le directeur dudit service peut être un coordonnateur) -Cadre permanent provenant d'un autre service et choisi à tour de rôle comme 3 ^e membre du comité -Denise Lauzon
Comité des priorités	André Hallé
Comité de suivi. Carrière Dolomite (1996) inc.	Martin Pharand
Comité de suivi de projet de restauration de l'Île-aux-Chats	Michel Joly
Comité d'évaluation des cadres	André Hallé
Comité « Organisation municipale de sécurité civile »	André Hallé (coordonnateur) Alcide Latour (coordonnateur adjoint)
Comité mixte municipal-industriel de Salaberry-de-Valleyfield (CMMI)	André Hallé (coprésident) Michel Ménard Marc Céré
Comité sur le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) (MRC)	Denis Larochelle
Groupe de travail sur la toponymie	Michel Joly Danielle Prieur

ORGANISMES :

Centre civique de Valleyfield inc.	René Monette
Centre sportif de Saint-Timothée inc.	René Monette

Cité des arts et des sports inc.	René Monette
Corporation de gestion de la bibliothèque Armand-Frappier inc.	André Hallé Monique Chagnon
Corporation de gestion du marché public régional de Salaberry-de-Valleyfield	Monique Chagnon
Corporation de l'Île des Patriotes inc.	René Monette
Festival équestre de Valleyfield	Monique Chagnon
Marina Campi inc.	Monique Chagnon
Partenaire pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield (PRAQ)	Monique Chagnon
Régie intermunicipale de police des Riverains (Conseil d'administration)	Jacques Lemieux
Société du Port de Valleyfield	André Hallé (secrétaire-trésorier) Jacques Lemieux (substitut)
Société du vieux canal de Beauharnois	Monique Chagnon
Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield	Monique Chagnon
Transport adapté aux personnes handicapées (Comité d'admissibilité)	Murielle Giroux (officier municipal désigné)
Valspec inc.	Jacques Lemieux Monique Chagnon (substitut)

ADOPTÉ

Nomination des citoyens sur
les comités et organismes

Il est

2006-01-044

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE les citoyens ci-après mentionnés soient nommés sur les comités et organismes suivants:

COMITÉS :

Comité bipartite de surveillance (Ville de Salaberry-de-Valleyfield et Bau-Val)	Jacques Dupuis Denis Hallé
Comité de concertation (Schenley)	Frank Mooijekind Réjean Vallée

Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)	Josette Marois (jusqu'au 1 ^{er} novembre 2006) Gaétan Poirier (jusqu'au 1 ^{er} novembre 2006) Serge Massicotte (jusqu'au 1 ^{er} novembre 2007) Gérard Pilon (jusqu'au 1 ^{er} novembre 2007)
Comité de développement économique	François Derome (CLD) Michel Gadoua (Société du Port)
Comité de suivi. Carrière Dolomite (1996) inc.	Daniel Marleau Denis Doumouchel (substitut)
Comité de suivi de projet de restauration de l'Île-aux-Chats	Mario Cardinal
Comité mixte municipal-industriel de Salaberry-de-Valleyfield (CMMI)	Jean-François Gagnon (Zinc)
Groupe de travail sur la toponymie	Dorland Hannah Madeleine Lefebvre Membre de la Société d'histoire et de généalogie de Salaberry

ORGANISMES :

Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield	Gaétan Bonin (à compter du 1 ^{er} février 2006)
Société du Port de Valleyfield	Jocelyn Demers (décembre 2006) Jean Morency (décembre 2007)
Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield	Madeleine Lefebvre

ADOPTÉ

Commission municipale du Québec.
Demande de reconnaissance aux fins
d'exemption de taxe d'affaires.
Répit le Zéphyr

VU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe d'affaires formulée par l'organisme Répit le Zéphyr adressée à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande, conformément à l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1);

Il est

2006-01-045

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de se soumettre à la décision qui sera rendue par la Commission municipale du Québec suite à l'audition du dossier relatif à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe d'affaires formulée par l'organisme Répit le Zéphyr.

ADOPTÉ

Union des municipalités du Québec.
Commission permanente de l'environnement.
Caucus des villes agglomérées du Québec (C.V.A.Q.).
Conseil d'administration. Maire. Nomination

Il est

2006-01-046

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la désignation de M. le maire Denis Lapointe à l'Union des municipalités du Québec à titre de :

- président de la Commission permanente de l'environnement;
- président du Comité de liaison Hydro-Québec;
- trésorier au Caucus des villes agglomérées du Québec (C.V.A.Q.);
- administrateur (conseil d'administration);

QUE le conseil municipal consente à ce que des frais de représentation soient associés à cette vacation.

ADOPTÉ

Règlement concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Fleurs de l'Île, phase II. Avis de motion

A-2006-01-001

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux pour la phase II du projet de développement résidentiel Fleurs de l'Île.

Projet de règlement 086 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Fleurs de l'Île, phase II. Adoption

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 086 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-01-047

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 086 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux pour la phase II du projet de développement résidentiel Fleurs de l'Île.

ADOPTÉ

Règlement en vue d'adopter un programme de crédit de taxes dans le cadre d'un projet de développement résidentiel dont les coûts d'implantation de certaines infrastructures et de certains équipements requis sont à la charge du promoteur. Fleurs de l'Île, phase II. Avis de motion

A-2006-01-002

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement en vue d'adopter un programme de crédit de taxes particulier dans le cadre de la phase II du projet de développement résidentiel Fleurs de l'Île dont les coûts d'implantation de certaines infrastructures et de certains équipements requis sont à la charge du promoteur.

Règlement amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage. Avis de motion

A-2006-01-003

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de modifier les usages permis dans la zone résidentielle Rb 12, de modifier les exigences de la zone tampon et de limiter la hauteur des bâtiments multifamiliaux dans cette zone.

Premier projet de Règlement 60-37
amendant le Règlement 60 de l'ancienne
Ville de Saint-Timothée concernant
le zonage. Adoption

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement 60-37 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-01-048
Proposé par M. Normand Amesse
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le premier projet de règlement 60-37 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de changer les usages permis dans la zone résidentielle Rb 12, de modifier les exigences de la zone tampon et de limiter la hauteur des bâtiments multifamiliaux dans cette zone.

ADOPTÉ

M. le conseiller Roger Levert, sur assentiment du président d'assemblée, quitte son fauteuil vers 22 h 10.

Règlement amendant le Règlement 60
de l'ancienne Ville de Saint-Timothée
concernant le zonage. Avis de motion

A-2006-01-004

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Marc Rochon qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de remplacer la zone commerciale Cb 7 par une nouvelle zone résidentielle Rb 13, de prescrire les usages permis dans cette zone et d'ajouter une marge entre deux bâtiments érigés en copropriété divise.

Premier projet de règlement 60-38
amendant le Règlement 60 de l'ancienne
Ville de Saint-Timothée concernant
le zonage. Adoption

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement 60-38 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-01-049

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le premier projet de règlement 60-38 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de remplacer la zone commerciale Cb 7 par une nouvelle zone résidentielle Rb 13, de prescrire les usages permis dans cette zone et d'ajouter une marge entre deux bâtiments érigés en copropriété divise.

ADOPTÉ

Règlement amendant le Règlement 61
de l'ancienne Ville de Saint-Timothée
concernant le lotissement. Avis de motion

A-2006-01-005

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Marc Rochon qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le Règlement 61 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le lotissement afin d'ajouter les dimensions exigées pour les résidences multifamiliales de 4 logements situées dans les zones Rb.

Premier projet de règlement 61-3
amendant le Règlement 61 de l'ancienne
Ville de Saint-Timothée concernant
le lotissement. Adoption

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement 61-3 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-01-050

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Denis Laître
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le premier projet de règlement 61-3 amendant le Règlement 61 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le lotissement afin d'ajouter les dimensions exigées pour les résidences multifamiliales de 4 logements situées dans les zones Rb.

ADOPTÉ

M. le conseiller Roger Levert réintègre son fauteuil vers 22 h 16.

Règlement amendant le Règlement 1099
de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield
concernant le zonage. Avis de motion

A-2006-01-006

Avis est donné par M. le conseiller Claude Reid qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les limites de la zone communautaire P-305 et de la zone résidentielle H-308, d'abroger la zone résidentielle H-322, de modifier la grille des usages pour la zone communautaire P-305, de modifier les dispositions sur les usages permis dans la classe d'usages C5 et de modifier les dispositions sur l'étalage extérieur des établissements commerciaux.

Premier projet de règlement 1099-74
amendant le Règlement 1099 de l'ancienne
Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant
le zonage. Adoption

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement 1099-74 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-01-051

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Denis Laitre
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le premier projet de règlement 1099-74 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les limites de la zone communautaire P-305 et de la zone résidentielle H-308, d'abroger la zone résidentielle H-322, de modifier la grille des usages pour la zone communautaire P-305, de modifier les dispositions sur les usages permis dans la classe d'usages C5 et de modifier les dispositions sur l'étalage extérieur des établissements commerciaux.

ADOPTÉ

Règlement amendant le Règlement 1099
de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield
concernant le zonage. Avis de motion

A-2006-01-007

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la grille des usages et normes de la zone résidentielle H-736-B.

Premier projet de règlement 1099-75
amendant le Règlement 1099 de l'ancienne
Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant
le zonage. Adoption

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement 1099-75 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-01-052

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le premier projet de règlement 1099-75 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la grille des usages et normes de la zone résidentielle H-736-B.

ADOPTÉ

Règlement 45-7 modifiant le Règlement
045-92 concernant la circulation, le
stationnement et la sécurité publique
à Saint-Timothée. Adoption

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 45-7 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-01-053

Proposé par M. Normand Amesse
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 45-7 modifiant le Règlement 045-92 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique à Saint-Timothée.

ADOPTÉ

Règlement 995-08 modifiant le
Règlement 995 concernant la circulation,
le stationnement et la sécurité publique
à Salaberry-de-Valleyfield. Adoption

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 995-08 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-01-054

Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 995-08 modifiant le Règlement 995 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique à Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

Règlement 058-04 modifiant le Règlement
058 concernant l'établissement d'une
tarification pour certains secteurs d'activité
de la municipalité. Adoption

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 058-04 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-01-055

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 058-04 modifiant le Règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité.

ADOPTÉ

Règlement 087 décrétant l'imposition
des taux de taxation et de tarification
des services municipaux pour l'année
financière 2006. Adoption

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 087 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit

être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-01-056

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 087 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2006.

ADOPTÉ

Règlement 088 pour décréter des travaux pour la réparation de quais à la Société du Port de Valleyfield et pour emprunter la somme de 1 410 000 \$ pour la réalisation desdits travaux. Lecture et adoption

Le greffier procède à la lecture du Règlement 088.

Il est

2006-01-057

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 088 pour décréter des travaux pour la réparation de quais à la Société du Port de Valleyfield et pour emprunter la somme de 1 410 000 \$ pour la réalisation desdits travaux.

ADOPTÉ

Règlement d'emprunt pour l'acquisition de lots de la compagnie DT Acquisition inc. Avis de motion

A-2006-01-008

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt pour l'acquisition de lots de la compagnie DT Acquisition inc.

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Terrains Dominion Textile. Lit de la rivière inclus dans la vente
- Période de questions. Durée des questions par les citoyens et réponse par le maire. Demande de réduction du temps d'intervention

Communications des membres
du conseil au public

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

Levée de l'assemblée

À 22 h 35, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est

2006-01-058

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Denis Laître
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du 17 janvier 2006.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier